

## **Brevetabilité**

Une recherche en brevetabilité, aussi appelée recherche d'antériorités, sert à déterminer si une invention est nouvelle et non évidente. On cherche alors des antériorités (brevets ou tout autre écrit déjà publiés) qui montreraient complètement l'invention ou qui en seraient si proches qu'on en conclurait alors que l'invention est anticipée ou évidente et donc non brevetable. Une telle recherche peut être faite très tôt dans le processus, afin d'éviter d'investir temps et argent inutilement pour développer une invention et tenter de la faire breveter advenant la découverte d'antériorités pertinentes.

## **Contrefaçon**

Une étude en contrefaçon sert à évaluer si un brevet est contrefait par ce que d'autres font ou se proposent de faire sans le consentement du breveté détenant le brevet considéré. L'étude peut être faite au profit du breveté soupçonnant que son brevet est contrefait par ce qu'une tierce partie fait ou s'apprête à faire, ou au profit d'une tierce partie souhaitant vérifier si les allégations de contrefaçon émises à son endroit par un breveté sont fondées ou non. Une recherche peut être effectuée pour vérifier si un brevet est susceptible d'être contrefait par ce que d'autres font ou se proposent de faire dans la mesure où l'information pertinente est publique.

## **Validité**

Une étude en validité sert à évaluer si un brevet délivré ou en voie de l'être défini une invention réellement brevetable et que le brevet est ou sera valide. Plusieurs motifs peuvent être invoquées pour démontrer qu'un brevet délivré est invalide. Par exemple, une antériorité pertinente pourrait ne pas avoir été considérée au cours de l'examen de la demande, de sorte qu'un examinateur aurait pu être amené à rejeter la demande plutôt qu'à l'accepter et délivrer un brevet s'il avait eut connaissance de l'antériorité. Il peut y avoir eu fraude pour obtenir le brevet, par exemple si les vrais inventeurs n'ont pas été identifiés ou si les montants des taxes réglementaires n'ont pas été correctement acquittés. Il peut y avoir des erreurs techniques, par exemple si l'objet revendiqué dépasse la portée de l'invention divulguée ou conçue. Une recherche d'antériorités qui pourraient servir à attaquer la validité du brevet peut être effectuée.

## **Libre-fabrication**

Une étude en libre-fabrication sert à vérifier si ce qu'on se propose de commercialiser dans un pays risque de contrefaire un brevet d'autrui dans ce même pays. Une recherche de brevets en vigueur dans le pays en question est effectuée. Contrairement à une recherche en

brevetabilité où la combinaison des caractéristiques d'une invention est considérée, une recherche en libre-fabrication porte sur chacune des caractéristiques individuellement ou les sous-combinaisons possibles de ce qu'on se propose de commercialiser. On cherche également des brevets expirés qui correspondraient à ce qu'on se propose de commercialiser, ce qui démontrerait alors qu'on peut impunément copier leur objet puisqu'ils font maintenant partie du domaine public.

## **État de l'art**

Une recherche sur l'état de l'art sert à obtenir une vue d'ensemble sur ce qui est breveté dans un domaine spécifique, que ce soit pour s'en inspirer, pour éviter la contrefaçon, ou pour surveiller ce que la compétition fait breveter. On cherche tous les brevets susceptibles d'être d'intérêt à la technologie considérée. La recherche peut servir également à des fins de veille technologique.

## **Index**

Une recherche d'index sert à vérifier si un brevet a été cédé ou si des licences ou autres titres de transfert de propriété ont été accordées à des tiers, par exemple une sûreté en faveur d'un prêteur. Les registres ne font cependant pas état de tous les titres de transfert possibles, et cela varie d'un pays à l'autre.

## **Considérations**

Les sources d'informations consultées lors des recherches sont principalement les brevets délivrés et les demandes de brevets publiées. Malgré toute la rigueur qu'il est possible de mettre dans la conduite des recherches, il reste toujours possible qu'un document potentiellement pertinent ne soit pas trouvé, que ce soit parce qu'il a été volé ou égaré, mal inscrit dans les registres, qu'il n'a pas été encore rendu public au moment de la recherche, etc. Il y a donc un certain facteur de risque inhérent aux recherches. En principe, plus la recherche sera étendue, plus les risques d'erreurs ou omissions seront réduits. En revanche, plus les coûts de recherche seront élevés. Les recherches peuvent être faites manuellement ou de manière informatique. Le domaine technique, la complexité de l'objet recherché, l'âge de la technologie sont des facteurs influençant la manière d'effectuer les recherches.

## **Avis**

Les renseignements qui précèdent sont de nature générale et sont fournis à titre informatif seulement. Les renseignements ne constituent d'aucune façon des avis légaux et peuvent ne pas s'appliquer à certaines situations et juridictions. N'hésitez pas à nous consulter pour de plus amples informations en la matière.